

Centre Communal d'Action Sociale de la ville de GRIMAUD

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

En vue d'améliorer l'information des membres du conseil d'administration, l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite « Loi NOTRe », est venu compléter les modalités de présentation du débat d'orientation budgétaire des CCAS. Aussi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié par la loi concerne les CCAS puisqu'il précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3500 habitants et plus ». Désormais dans les CCAS des communes de plus de 3500 habitants, le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget. Sur ce point, pour rappel, le juge administratif a précisé que le DOB et le vote du budget ne pouvaient avoir lieu dans la même séance, ni le même jour, ni la veille. Effectivement, le DOB doit éclairer les administrateurs sur les grands équilibres budgétaires et il faut leur laisser un temps suffisant pour « intégrer » ces éléments avant le vote du budget. Enfin, il est à noter que désormais le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique. L'article L.2312-1 du CGCT précise que le ROB doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.



La croissance ralentira légèrement en 2024 et connaîtra une modeste embellie en 2025

Oecd.org

Publié le : 29/11/2023

La croissance mondiale devrait rester modérée

tandis que les effets du nécessaire resserrement des politiques monétaires, de l'atonie des échanges commerciaux et de la dégradation de la confiance des entreprises et des consommateurs se font de plus en plus sentir, selon la dernière édition des Perspectives économiques de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques).

D'après les *Perspectives*, la croissance mondiale du PIB devrait s'établir à 2.9 % en 2023, avant de refluer légèrement, à 2.7 %, en 2024, puis de connaître une modeste embellie pour s'établir à 3.0 % en 2025.

L'Asie devrait encore être à l'origine de l'essentiel de la croissance mondiale en 2024-25, comme elle l'a été en 2023.

L'inflation devrait continuer à diminuer

et revenir progressivement vers les objectifs retenus par les banques centrales dans la plupart des économies d'ici à 2025, sur fond d'atténuation des tensions sur les coûts.

Dans les pays de l'OCDE, la hausse des prix à la consommation devrait ralentir et passer de 7.0 % en 2023 à 5.2 % en 2024 et 3.8 % en 2025.

Dans un contexte de hausse du chômage en 2024

ofce.sciences-po.fr (Observatoire français des conjonctures économiques) 17/10/23

La possibilité du plein-emploi s'éloignerait. Malgré la réduction des mesures de soutien, le déficit public resterait à 4,8 % du PIB en 2023 et 2024 en raison principalement d'une croissance atone qui pèserait sur les rentrées fiscales.

La seconde moitié de l'année 2023, mais surtout l'année 2024, seraient celles du **retournement de la courbe du chômage**, ce dernier passant de 7,2 % actuellement à 7,9 % à la fin de l'année prochaine.

La faible croissance de l'activité et le rattrapage partiel des pertes de productivité passées auraient raison du fort dynamisme de l'emploi observé ces dernières années.

Les pouvoirs publics face aux défis long terme

« Les gouvernements doivent vraiment commencer à s'attaquer aux problèmes grandissants qui se posent en matière de finances publiques, notamment aux difficultés liées au **vieillissement démographique et au changement climatique** », a déclaré la Cheffe économiste de l'OCDE, Clare Lombardelli. « Les autorités doivent dépenser de manière plus judicieuse, et les responsables de l'action publique doivent limiter les tensions budgétaires actuelles et futures, tout en préservant les investissements et en reconstituant les marges de manœuvre nécessaires pour faire face à de futurs chocs. »

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

Centre Communal d'Action Sociale de Grimaud

Analyse financière 2018-2024

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2018	2019	2020	2021	2022	Pré-CA 2023	BP 2024
MdR	2 847,88	1 590,45	1 281,77	1 191,97	634,57	480,81	1 000,00
Personnes âgées	26 702,81	28 805,00	14 535,00	17 326,20	31 105,28	26 374,67	46 505,00
Secours	4 073,64	4 573,85	9 263,18	14 607,00	16 733,23	6 167,75	9 067,13
Portage repas (fourniture+carburant+entretien+véhicule+assurance)	27 410,82	28 369,60	32 490,80	27 581,23	42 975,83	47 501,99	48 844,00
Charges locatives (loyer eau elec assurance)	11 957,25	12 493,90	11 538,68	14 195,63	13 701,67	14 596,38	15 342,00
Frais de fonctionnement du service (tél, maintenance copieur, fournitures admin,leasing)	10 717,85	14 339,47	14 918,54	20 209,58	17 915,83	22 076,43	21 474,00
Charges de personnel	106 550,08	112 656,93	94 536,57	116 126,49	127 579,33	133 768,88	193 885,00
Dépenses imprévues							0,00
Total dépenses de fonctionnement	190 260,33	202 829,20	178 564,54	211 238,10	250 645,74	250 966,91	336 117,13

Concernant les charges à caractère général du service, une hausse budgétaire est prévue en 2024 par rapport à 2023 du fait notamment de la hausse des prix sur le poste des festivités de Noël au bénéfice des personnes âgées.

Les postes concernés sont le champagne, vin, colis de Noël, spectacle et traiteur (+10 k€ prévus). A cela s'ajoute l'enregistrement budgétaire 2024 du traiteur de Noël 2023 (11 k€) pour insuffisance de crédits budgétaire sur ce chapitre fin 2023.

A noté que le repas de fin d'année des aînés dans le contexte de crise sanitaire avait été annulé en 2020 et 2021.

Depuis 2022, le nombre de bénéficiaires du portage de repas à domicile est passé de 10 à 20.

Le poste des charges de personnel prévoit pour 2024 une hausse de 45% par rapport à 2023 du fait de la prévision de recrutement d'un chauffeur de navette à compter de mars 2024 ainsi que d'une provision pour un saisonnier pour 2 mois mais également la réévaluation du Smic et du point d'indice au 1^{er} février 2024 (trois agents permanents au sein du CCAS).

En 2020 et 2021, le CCAS avait fonctionné principalement avec seulement 2 agents.

Sur le poste de secours (bons alimentaire et Aides financières), une enveloppe de 11,9 k€ est prévue, soit +5,8 k€ par rapport au réalisé 2023.

Ce poste concerne les bons alimentaires et secours d'urgence qui ont été importants en 2021 et 2022 pour les sinistrés des incendies d'août 2021 (12 800 € versés en 2021 et 13 838 € en 2022).

Par ailleurs, le loyer du cabinet médical a été pris en charge d'août 2021 à juillet 2022 pour favoriser l'installation du nouveau médecin.
Reste inscrit un montant prévisionnel pour les aides et secours d'urgence pouvant intervenir tout au long de l'année.

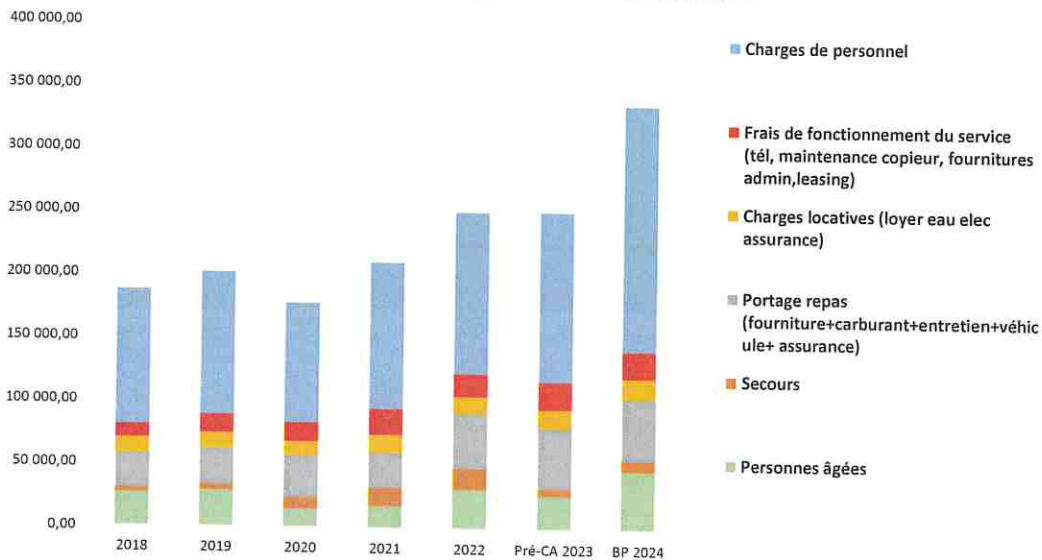
Le service du portage des repas à domicile est en brut bénéficiaire de + 8 104 € entre le paiement des repas à la société Newrest et l'encaissement des usagers. Mais en intégrant les coûts de gestion (essence, assurance, leasing et entretien), ce service de portage connaît un résultat net déficitaire de - 4 987 € en 2023.

Service portage de repas à domicile	
Bilan 2023	
Dépenses	Recettes
34 409,9 €	42 514,8 €
Solde I	8 104,88 €
Essence	2 378,18 €
Assurance	657,50 €
Leasing	7 807,65 €
Entretien	2 248,75 €
Solde II	- 13 092,08 €
Solde Total	- 4 987,20 €

La société prestataire de service a changé depuis février 2022, ce qui a permis de passer de 10 à 20 bénéficiaires du fait de l'amélioration de la qualité de prestation rendue.

Le montant de prestation de repas en liaison froide est prévu à hauteur de 36k€ en 2024 (34,4 k€ réalisé en 2023).

Evolution des dépenses de Fonctionnement



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'activité du CCAS repose sur la subvention attribuée par la commune, qui représente 84% des ressources de la structure en 2024. Le CCAS ne peut fonctionner sans cette dernière. **Cf tableau ci-dessous.**

Le montant de la subvention municipale annuelle est restée stable de 2015 à 2023.

Pour 2024, une hausse de 57% est prévue, pour un montant de 265 150 € pour couvrir notamment la dépense nouvelle que représente le recrutement d'un chauffeur de navette à compter de mars 2024 ainsi que la hausse sur le poste des festivités de Noël au bénéfice des personnes âgées.

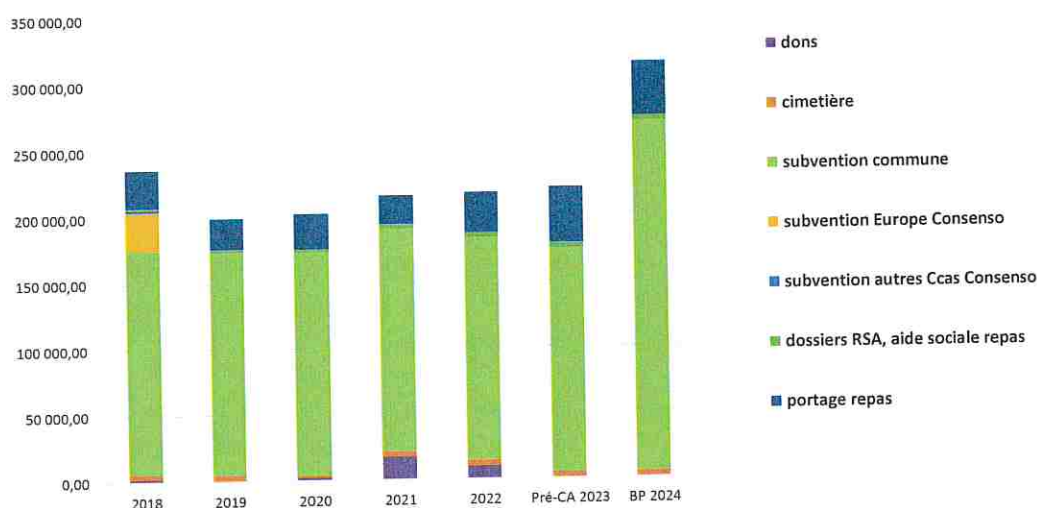
La régie de recette centrale du CCAS pour les portages de repas connaît une hausse depuis 2022 du fait du passage de 10 à 20 bénéficiaires, à savoir 42 514€ encaissés en 2023 contre 30 638 € en 2022.

La régie des dons a connu en 2021 et 2022 un montant important de dons, à hauteur de 17 505 € et 9 625 € dans le cadre des aides aux sinistrés grimaudois des incendies d'août 2021.

Le poste « dossiers RSA, aide sociale » comprend le versement par le Département d'une participation de 850 € au titre du « forfait e-RSA annuel » et d'une participation de 825 € au titre des 33 dossiers d'aide sociale de l'année dans le cadre de l'instruction des dossiers par le CCAS de Grimaud. Ce poste intègre également pour 2023 un versement du Département pour une prise en charge du portage de repas d'un usager (2 028 € en 2021 ; 1 817 € en 2022 ; 2 520 € en 2023).

	2018	2019	2020	2021	2022	Pré-CA 2023	BP 2024
dons	2 240,00	100,00	2 394,07	17 504,98	9 625,36	1 000,00	500,00
cimetière	3 695,84	4 709,95	1 853,95	4 108,23	4 636,68	4 196,43	4 200,00
subvention commune	168 900,00	168 900,00	168 900,00	168 900,00	168 900,00	168 900,00	265 150,00
subvention Europe Consenso	29 741,43						
subvention autres Ccas Consenso	1 474,83						
dossiers RSA, aide sociale repas	1 775,00	2 217,85	2 181,36	3 404,35	3 443,45	4 196,74	4 000,00
portage repas	28 723,55	23 400,99	27 123,40	21 503,01	30 638,36	42 514,79	41 000,00
remboursement charges	6 344,65	482,21	2 139,08		1 046,19	2 156,70	
cession véhicule		2 800,00					
Total recettes de fonctionnement	242 895,30	202 611,00	204 591,86	215 420,57	218 290,04	222 964,66	314 850,00

Evolution des recettes de Fonctionnement



LES INVESTISSEMENTS

Ce budget comporte peu d'opérations en section d'investissement :

1. En dépenses, l'achat de matériel informatique, mobilier, aménagement des locaux.
2. En recette, le reversement du FCTVA que génère l'investissement réalisé sur N-2 ainsi que les dotations aux amortissements.

	2018	2019	2020	2021	2022	Pré-CA 2023	BP 2024
Matériels	0,00	2 506,54	3 463,99	0,00	8 115,25	1 990,14	54 829,46
FCTVA	910,00	1 207,00	0,00	411,00	0,00	0,00	500,00

En 2023, les investissements ont porté sur l'hébergement du logiciel EConcept ainsi que sur du réassort du matériel de portage de repas ainsi que sur le changement de la téléphonie et la licence associée.

Le CCAS envisage d'investir en 2024 dans l'aménagement du nouveau local.

LE RESULTAT

L'exécution provisoire du budget 2023 prévoit un résultat de fonctionnement et d'investissement respectivement de + 26 267,13 € et de + 52 329,46 €.

Excédents qui seront repris par anticipation dès le vote du budget.

LES ORIENTATIONS 2024

Le CCAS de Grimaud souhaite :

- Poursuivre le partenariat avec les services compétents du Conseil Départemental, de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et le réseau institutionnel et associatif (aide-ménagère, SEV, CARSAT).
- Participation au réseau CAF pour approfondir le partenariat
- Participation au réseau des CCAS du VAR
- Poursuivre le développement de l'action sociale dans toutes la pyramide des âges.
- Diminuer les difficultés ponctuelles des familles défavorisées par des aides sociales d'urgence.
- Renouveler l'opération canicule.
- Maintenir le lien avec les personnes les plus isolées dans le cadre du portage des repas
- Mise en place d'une navette CCAS pour le transport des personnes âgées autour de la santé, de l'alimentaire et des démarches administratives.
- Poursuivre les visites à domicile pour pallier à la perte d'autonomie

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 083-268302049-20240325-2024_02-DE